



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/689  
23 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 22 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA  
MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces aériennes américaine, britannique et française continuent de violer l'espace aérien iraquien en effectuant des opérations d'observation et de provocation, les faits s'établissant comme suit pour la période allant du 1er au 15 août 1996 :

1. Région nord : 93 sorties.

Vitesse : 600 à 900 kilomètres/heure.

Altitude : 6 000 à 9 000 mètres.

Zone survolée : Mossoul, Arbil, Dohouk, Zako, Aqra, Amadiya et Tall Afar.

2. Région sud : 533 sorties.

Vitesse : 600 à 900 kilomètres/heure.

Altitude : 6 000 à 9 000 mètres.

Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Julaïba, Bassiya, Qorna, Chebaïch, Salmane, Amara, Lassaf, Artawi, Chatrah, Chinafiyeh, Achbija, Maaniya, Qalaat Sakar, Bassorah et Chouaïba.

3. À 13 reprises, un avion d'observation américain de type TR-1 a violé l'espace aérien iraquien en survolant à 600 kilomètres/heure et à 20 000 mètres d'altitude la région sud avant de repartir en direction du Koweït.

4. Le 4 août 1996, à 10 h 05, une patrouille ennemie a largué 10 engins thermiques au-dessus de la région du barrage de Saddam, dans le gouvernorat de Ninive.

Je vous prie d'intervenir auprès des États susmentionnés pour qu'ils mettent un terme à ces opérations qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et qui constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Par ailleurs, ces actes qui continuent de terroriser la population civile, ont causé des dommages aux biens publics et privés. En conséquence, la République d'Iraq se réserve le droit de demander, conformément à la loi, un dédommagement pour le préjudice subi par le peuple et l'État iraqiens à cause de ces opérations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

-----